



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
12 SEPTEMBRE 2022**

**OBJET :** Désignation d'un conseiller municipal correspondant « Incendie et secours ».

L'an deux mil vingt-deux,  
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est  
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**Etaient présents :**

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

**Etaient absents :**

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.  
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.  
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.  
Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.  
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.  
Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

## Le Conseil,

Vu l'article 13 de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Vu le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Considérant que le conseiller municipal correspondant « incendie et secours » est l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions de prévention, de protection et lutte contre les incendies,

Considérant qu'il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation de mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres, de catastrophe ainsi qu'à leur évacuation.

M. Le Maire sollicite l'assemblée et prend acte des noms des personnes volontaires,

Après discussions.

## Délibère

**Article 1** : Désigne Madame Catherine CROS comme correspondant « incendie et secours »

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 55/22

Le Maire soussigné, ATTESTE  
**Que la présente délibération a été reçue**  
En sous-Préfecture le :  
Publié le :  
Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services

Le Maire,



Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois

Nathalie ANDRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL55\_INCENDIE-DE